

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 juin 2023

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier	X			
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique		X	C CROUX	

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
21h00

Clôture de séance :
23h15

Prochain Conseil :
20/9 ou 27/9

Liste des observateurs :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu
2. Délibération approuvant la modification par avenant des dispositions de la convention déterminant la durée d'intervention du service commun d'instruction des ADS
3. Délibération rapport CLECT N° 1-2023
4. Délibération rapport CLECT N° 2-2023
5. Délibération rapport CLECT N° 3-2023
6. Point entretien et visite de la société PROBATEL
7. Bilan fête locale
8. Préparation repas des Aînés et Arbre de Noël 2023
9. Comptes rendus des réunions intercommunales
10. Questions diverses

Compte rendu de séance :

La séance débute par la visite du colombarium qui vient d'être installé au cimetière.

1. Approbation des CR des conseils municipaux

Le compte rendu du conseil municipal du 24 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération approuvant la modification par avenant des dispositions de la convention déterminant la durée d'intervention du service commun d'instruction des ADS

La communauté de communes a mis en place un service commun d'instruction pour l'application du droit des sols (ADS) dont la commune bénéficie.

Afin d'organiser le fonctionnement de ce service, une convention a été conclue entre la communauté de communes et la commune. Comme le prévoit cette convention, les dispositions peuvent être modifiées par la signature d'un avenant convenu entre les parties. La convention était d'une durée initiale de trois ans et demi à compter du 1er janvier 2020 jusqu'au 31 juillet 2023.

La prochaine convention est en cours d'élaboration et sera applicable au 1er janvier 2024. Cette modification a pour objectif de proroger la date de validité de la convention actuelle afin d'assurer la continuité du service jusqu'au 31 décembre 2023.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

3. Délibération rapport CLECT N° 1-2023

Approbation du Rapport CLECT n° 1-2023 : Restitution de la compétence supplémentaire figurant au II de l'article L.5214-16 du CGCT soumises à la définition de l'intérêt communautaire : Politique du Logement et du Cadre de vie.

M. le Maire informe sur ce rapport :

- Depuis le 01/01/2017 l'intercommunalité n'a pas mené d'action en lien avec cette compétence,
- Le conseil communautaire a délibéré le 27/09/2022 pour supprimer cette compétence des statuts et de l'intérêt communautaire,
- Aucun flux financier sur cette compétence, le transfert de charge sera donc de 0 €.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

4. Délibération rapport CLECT N° 2-2023

Approbation du Rapport CLECT n° 2-2023 : modification de l'intérêt communautaire de la compétence supplémentaire : création, aménagement et entretien de la voirie. (Restitution aux communes de la partie fauchage).

M. le Maire informe sur ce rapport :

- Plusieurs réunions de travail et conférences des maires ont été organisées afin d'étudier et d'analyser l'ensemble des 26 compétences et services exercés par l'intercommunalité,
- Les feuilles de route proposées par les vice-présidents de l'intercommunalité ont été validées lors de la conférence des maires des 12 et 13 avril 2022,
- La feuille de route concernant cette compétence a obtenu 39 avis favorables pour une modification de l'intérêt communautaire relatif à la compétence supplémentaire : création, aménagement et entretien de la voirie et de ce fait la restitution aux communes du fauchage,
- Le cout transféré s'élève à 142, 39 €/km soit pour Maureville : 2 255, 58 €.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

5. Délibération rapport CLECT N° 3-2023

Approbation du Rapport CLECT n° 3-2023 : Révision Libre : Pool-Routier 2022-2025 « Augmentation de l'enveloppe des communes par décision du Conseil Départemental de la Haute-Garonne ».

M. le Maire informe sur ce rapport :

- La CCTL a reçu le 07/07/2022, un courrier du CD31 qui confirme la décision prise par son assemblée du 08/03/22 d'arrêter un nouveau programme de pool routier 2022-2025 :
 - Intégration des travaux de création ou de modernisation de trottoirs de voirie communale aux dépenses éligibles au pool routier,
 - Augmentation de 50 % du montant des enveloppes de travaux des communes hors Toulouse Métropole,
 - Instauration d'une enveloppe communale minimale de travaux éligibles au pool routier de 20 000 € HT,
 - Attribution d'un taux d'aide de 80 % aux communes dont la population totale 2022 est inférieure ou égale à 100 habitants et maintien des taux existants aux autres communes.
- Pour Maureville :
 - Montant travaux HT ancien pool : 71 064 € au taux de 68,75 %
 - Montant travaux HT nouveau pool : 74 618 € au taux de 68,75 %

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
11	0	0

6. Point entretien et visite de la société PROBATEL

Entrevue 26 mai :

- Présentation de l'entreprise et de sa situation actuelle.
- 4 points remontés par le conseil municipal :
 - Cohérence du projet avec implantation de l'aire de covoiturage,
 - Nuisances sonores et olfactives,
 - Compatibilité avec la ligne THT pendant les travaux,
 - Conditions de travail des salariés avec la ligne THT / compatibilité avec le PLU.
- A ces points M. Bouscatel propose :
 - Après vérification, le bornage semble être cohérent avec les plans du projet,
 - Propose d'organiser une visite de son usine pour se rendre compte des nuisances,
 - Une étude de RTE demande une distance minimale qui semble être compatible avec son projet (durant la phase de construction et d'exploitation),
 - Propose de prendre contact avec le responsable de la CARSAT qui l'accompagne sur ce dossier.

Visite site actuel le 23 juin :

- Visite très détaillée de ce qui est fait dans l'entreprise, et de ses salariés.
- Toutes les nuisances sonores des opérations réalisées à l'intérieur sont confinées dans le bâtiment.
- Deux points sont à surveiller :
 - Aspiration soudage et peinture,
 - Constat de nuisance très limitée côté opposé aux extracteurs.
- Pas de constat olfactif sur la peinture. M. Bouscatel réfléchit à installer un système de peinture à l'eau dans le nouveau bâtiment.

Points à traiter :

- Courrier A/R envoyé à RTE pour sécuriser le permis de construire ainsi que la phase de construction.
- Contact CARSAT à réaliser.

7. Bilan fête locale

- Bon déroulement de la fête,
- 1 vol de barrière prêtée par la commune d'Auriac Sur Vendinelle,
- 1 vol de panneau déviation prêtée par la société NEROCAN,
- Prévoir éclairage place coté accès point tri,
- Prévoir éclairage parvis salle des fêtes.

8. Préparation repas des Aînés et Arbre de Noël 2023

Date de retenue en fonction de la disponibilité traiteur M. ASTRIC :

- 17/12/2023

Formule repas des ainées suivi de l'Arbre de Noël.

9. Comptes rendus des réunions intercommunales

Mardi 06 juin :

- CCTL :
 - Cession des parcelles de la CCTL (1 630 m2) au CD31 à 2, 20 €/m2 pour l'aire de covoiturage de Maureville.
 - Validation consignes de tri pour les cartons d'emballage aux points de collecte secteur Centre et Sud = dimensions inférieures à 50 cm pour dépôt dans les bacs.
 - Fixation du barème applicable de la taxe de séjour pour 2024.

Mardi 13 juin :

- Réunion Maires communes avec ZAE :
 - Débats sur le reversement de la TA à 100 % et de la Taxe Foncière Non Bâti à hauteur de 50 % sur les ZAE avec les communes concernées.
- Conseil Ecole de Tarabel
 - Effectif actuel 64 maternelles et 127 élémentaires.
 - Prévision pour année suivante : 59 maternelles et 134 élémentaires.
 - Classes à niveau unique sauf pour les CP qui sera dédoublé.

Mardi 20 juin :

- SIPOM :
 - Point financier : DM de 44 000 €.
 - Modification des statuts.
 - Etude de modification des tournées pour application 01/01/2024.
 - Horaire d'été déchetterie (juillet aout) : 07h-14h.
 - Réservation composteur.

Lundi 26 juin :

- Commission économique CCTL :
 - Projet de construction entrepôt de 80 box sous la crèche : refus de la commission sans retour architecte et vente de la totalité de la parcelle : relance par rapport au projet du cabinet dentaire.
 - Point fonds l'Occal Boulanger : seuls 2 boulangers sur 28 ont sollicité l'aide mais ils ne rentrent pas dans le dispositif du Conseil Régional par rapport aux critères très/trop sélectifs.
 - Travaux voirie ZA Lourman : pose de bordures au niveau affaissement chaussée et réfection grille pour un montant de 10 800 € HT.

- Attribution aide à l'immobilier d'entreprise à la société SCI WOOD'S PLACE– HARGASSNER (distribution de chaudières à bois) installée à Calmont pour financer l'extension d'un dépôt de stockage pour un montant de 18 692, 40 € sur des travaux chiffrés à 61 0862, 72 € HT.

Mardi 27 juin :

- Commission Aménagement du Territoire :
 - Présentation du dispositif « Petites Villes de Demain » et de la convention cadre signée par les communes de Caraman, Nailloux et Villefranche de Lauragais.
 - Présentation par les maires des communes du périmètre concernées (Bourg Centre en priorité).
- CLECT :
 - Rapport 6 : Restitution de l'entretien et balisage des sentiers de randonnées. Coût moyen 88, 51 €/km (coût humain et matériel) + 138 €/parcours (coût maintenance).
 - Rapport 7 : Révision libre reste à charge portage de repas
Pour le secteur nord uniquement : 100 € de charge fixe + reste à charge de 4, 70 €/repas pour les communes.
 - Rapport 8 : Révision libre reste à charge ALAE.
Pour le secteur sud uniquement : 150 €/élève.

Vendredi 9 juin :

- Présentation projet restauration de la mare lotissement La Garrosse + achat foncier à Mme Karine Sareix de 1 952 m² à 1, 50 €/m² : attente retour notaire.

10. Questions diverses

- Rendez-vous technicien voirie CCTL le vendredi 07/07/2023 à 15h30 pour planifier les travaux 2024/2025.
- Fermeture du secrétariat Mairie du mardi 15/08/2023 au vendredi 01/09/2023 inclus et absence de M. le Maire du 29/07/23 au 20/08/23.
- Point projet création chemin de randonnées.
- Point numérotation habitations : manque quelques numéros, ils ont été commandés.
- Dégâts d'orages sur Chemin du Lac suite aux intempéries du lundi 12 et mardi 13 juin = curage des fossés réalisé et prise de rendez-vous avec les deux agriculteurs pour recherche de solutions : plantation haies + bandes enherbées.
- Possibilité achat groupe électrogène (occasion) pour un montant de 400 € HT : validation du Conseil Municipal.
- Réunion commission communication (mise à jour du site internet) à planifier sur juillet.
- Date prochaine journée citoyenne fin septembre ou début octobre.
- Visite des plantations avec l'association Arbres et Paysage d'Autan.
- Remerciements de la famille FOLTRAN.
- Prochain conseil municipal en septembre : mercredi 20 septembre ou 27 septembre.